

AMO : Le portail de la CNSS permet aux pharmaciens de tracer les dossiers tiers payant

Abderrahim DERRAJI - 2025-05-28 17:48:41 - Vu sur pharmacie.ma

Les officinaux peuvent désormais suivre les dossiers relatifs au tiers payant à travers le site Internet de la CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale). Il leur suffit de se rendre à la page : www.cnss.ma/portailps et de saisir leur identifiant national et leur mot de passe pour connaître l'éligibilité du patient et suivre les dossiers tiers payant déposés à la CNSS ainsi que les virements relatifs à ces derniers.